



Procès-Verbal Commission Régionale des Compétitions

Réunion du Mercredi 08 juin 2022 (par voie électronique)

Présents : M. Yves BEGON, Président des Compétitions
M. Roland LOUBEYRE (Seniors)
M. Patrick BELISSANT (Jeunes)

BILAN DES POINTS-SANCTIONS AU 08 JUIN 2022

Au terme du déroulement des championnats régionaux, la Commission dresse le bilan – établi à la date du 08 juin 2022 – des points-sanction accumulés en championnats par les équipes régionales au cours de la saison 2021-2022.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, elle procède aux retraits de points correspondant en championnat de Ligue pour les équipes ci-après :

CHAMPIONNATS SENIORS

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points - sanctions	RETRAIT de point(s) au classement
R1 A	YTRAC FOOT (522494)	12	50 Points	3 Points
R1 B	FIRMINY INSERSPORT (504278)	12	42 Points	1 Point
	RHONE VALLEES F.C. (551476)	12	39 Points	1 Point
	VENISSIEUX F.C. (582739)	12	50 Points	3 Points
R1 C	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R2 A	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE (551835)	12	65 Points	6 Points
R2 B	COTE CHAUDE SP. SAINT ETIENNE (500430)	12	42 Points	1 Point
	S.C. SAINT POURCINOIS (508742)	12	40 Points	1 Point
R2 C	DOMTAC F.C. (526565)	12	47 Points	2 Points
	A.S. DE MONTCHAT LYON (523960)	12	40 Points	1 Point
R2 D	U.S. GIEROISE (504713)	12	49 Points	3 Points
	U. MONTILIENNE S. (500355)	12	51 Points	3 Points
	OI. SAINT MARCELLIN (504713)	12	50 Points	3 Points
	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN	12	44 Points	2 Points
R2 E	Et. S. TRINITE LYON (523960)	12	49 Points	3 Points

R3 A	F.C. PARLAN LE ROUGET (581801)	12	49 Points	3 Points
R3 B	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 C	Am. C. CREUZIER LE VIEUX (522592)	12	38 Points	1 Point
R3 D	A.S. CHADRAC (530348)	12	41 Points	1 Point
	U.J. CLERMONTOISE (590198)	12	50 Points	3 Points
	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP (541895)	12	51 Points	3 Points
	A.S. SAINT DIDIER SAINT JUST (58299)	12	38 Points	1 Point
R3 E	U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD F.C.	12	51 Points	3 Points
	COGNIN SPORT (504396)	12	43 Points	2 Points
	Ent. S. DRUMETTAZ MOUXY (526437)	12	40 Points	1 Point
	Ent. S. DU RACHAIS (546479)	12	38 Points	1 Point
R3 F	F.C. CRUSEILLES (514894)	12	46 Points	2 Points
	F.C. DE HAUTE TARENTOISE (551562)	12	39 Points	1 Point
R3 G	OI. DE BELLEROUCHE (541604)	12	40 Points	1 Point
	A.S. ROANNE PARC (545881)	12	41 Points	1 Point
R3 H	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 I	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
R3 J	A.S. BRON GRAND LYON (553248)	12	51 Points	3 Points
	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ (500340)	12	46 Points	2 Points
	A.S. VER SAU (552124)	12	39 Points	1 Point
R3 K	S.C. CRUASSIEN (504304)	12	44 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U20

U20 R1	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (581459)	12	45 Points	2 Points
U20 R2 A	Aucune équipe pénalisée par un retrait de point			
U20 R2 B	U.S. MONISTROL SUR LOIRE (504294)	14	47 Points	1 Point
U20 R2 C	MARIGNIER Sp. (515966)	14	58 Points	3 Points
	U.S. LA RAVOIRE (518768)	14	53 Points	2 Points

CHAMPIONNATS U18

U18 R1 A	F.C. ESPALY (523085)	14	65 Points	5 Points
U 18 R2 E	A.S. MONTREAL LA CLUSE FOOT (511575)	13	54 Points	3 Points

CHAMPIONNATS U16

U16 R1 B	F.C. VAULX EN VELIN (504723)	14	52 Points	2 Points
-----------------	------------------------------	----	-----------	-----------------

CHAMPIONNATS FEMININS

Pas d'équipe féminine actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

CHAMPIONNATS FUTSAL

Pas d'équipe en Futsal actuellement sanctionnable d'un retrait de points en championnat dans le cadre de l'application des dispositions fixées à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

NOTA

Le présent bilan de la saison 2021-2022, établi à la date du 08 juin 2022, n'est pas définitif. Compte tenu d'éventuelles modifications provenant de procédures encore en cours ou de recours contentieux, le total de points sanction des équipes régionales risque encore d'évoluer et d'engendrer des changements dans les pénalisations des équipes.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du week-end des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Cette disposition est en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Faisant suite aux nombreuses demandes, les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

Pour le calcul des montées et descentes, celui-ci sera déterminé selon les dispositions fixées au paragraphe 24 des règlements généraux de la LAuRAFoot.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance